

COMMISSION PROVINCIALE DES FONDATIONS DE BOURSES D'ETUDES DU HAINAUT

--- LISTE 2026 - 2027

LA COMMISSION A POUR MISSION D'AIDER LES ETUDIANTS LES PLUS DEMUNIS A POURSUIVRE LEURS ETUDES.

LES BOURSES QU'ELLE OCTROIE S'AJOUTENT AUX INTERVENTIONS OFFICIELLES OU PEUVENT LES SUPPLEER QUAND, POUR DES RAISONS ADMINISTRATIVES, LES INTERESSES EN SONT PRIVES.

CHAQUE DONATEUR PEUT RESERVER LES BOURSES A CERTAINES CATEGORIES D'ETUDIANTS (TYPE D'ETUDE, LIEU DE NAISSANCE, PARENTS ...)

SI VOUS VOULEZ AIDER LES JEUNES, LA COMMISSION VOUS INVITE A PRENDRE CONTACT AVEC ELLE.

SI VOTRE APPORT NE JUSTIFIE PAS LA CREATION D'UNE FONDATION, VOUS POUVEZ AIDER LES ETUDIANTS MERITANTS DU HAINAUT EN PARTICIPANT A L'ACCROISSEMENT DU PATRIMOINE DE LA FONDATION « ETUDIANTS DU HAINAUT » QUI EST DESTINEE A AIDER TOUS LES JEUNES DE LA PROVINCE.

LES INTERESSES PEUVENT S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS AU SECRETARIAT DE LA COMMISSION, VIEUX CHEMIN DE BINCHE, 489A 7000 MONS, TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 9h à 12h.

E-mail : infohainaut@fondationsboursesetudes.be

Website : www.fondationsboursesetudes.be

LA COMMISSION PROVINCIALE DES FONDATIONS DE BOURSES D'ETUDES DU HAINAUT INFORME LES INTERESSES DE LA VACANCE, A PARTIR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2026 - 2027, DES BOURSES DES FONDATIONS CI-APRES :

1) BAILLET AUGUSTIN

CAT. B. UNE BOURSE DE 150 €

POUR LES ETUDES TECHNIQUES OU PROFESSIONNELLES.

EN FAVEUR :

- 1°) DES PARENTS DU FONDATEUR;
- 2°) DES JEUNES GENS DE BRAINE-LE-COMTE OU, A DEFAUT, DE CEUX DOMICILIES EN HAINAUT;
- 3°) DES BELGES.

2) BISEAU JEAN

CAT. A : UNE BOURSE DE 400 €

POUR LES ETUDES DE MEDECINE, DROIT, THEOLOGIE AINSI QUE POUR LA PHILOSOPHIE.

CAT. B : UNE BOURSE DE 400 €

POUR LA THEOLOGIE ET LA PHILOSOPHIE.

EN FAVEUR :

DES PLUS PROCHES DESCENDANTS DE PIERRE BISEAU, FRERE DU FONDATEUR, PORTANT LE PRENOM DE CELUI-CI ET, A LEUR DEFAUT, EN FAVEUR DES PARENTS DU FONDATEUR, EN PREFERANT LES PLUS PROCHES, LES PLUS CAPABLES ET LES PLUS AVANCES; CEUX-CI DEFAILLANTS, EN FAVEUR DES ETUDIANTS PAUVRES, EN DONNANT LA PREFERENCE :

- 1°) AUX NATIFS DE VALENCIENNES ;
- 2°) AUX CHORAU DE LA COLLEGIALE DE LEUZE (POUR LA THEOLOGIE SEULEMENT) ;
- 3°) AUX ETUDIANTS DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT ANCIEN.

CETTE BOURSE SERA REDUITE A 225 € SI CES ETUDES SONT FAITES DANS UN SEMINAIRE.

3) BOELE JEAN-FRANCOIS

UNE BOURSE DE 175 €

POUR LES ETUDES SECONDAIRES OU POUR LA PHILOSOPHIE ET LA THEOLOGIE.

EN FAVEUR :

DES JEUNES GENS DOMICILIES EN HAINAUT ET, A LEUR DEFAUT, DES BELGES PEU AISES.

4) FONDATIONS REUNIES BRUNEBARBE

Philippe, COUROUBLE Pierre, de BUILLEMONT, DUFOUR Charles-Louis, FONTAINE, GUYAUX, FRANCO Jacques, MANARRE, PHILIPPE Ursmer, -Nicolas, PIERART Jules et SOUDOYER Simon

UNE BOURSE DE 150 €

POUR LES ETUDES SECONDAIRES ET PROFESSIONNELLES AINSI QUE POUR TOUTES LES ETUDES SUPERIEURES.

EN FAVEUR :

- 1) DES PARENTS DES FONDATEURS DE BUILLEMONT; FONTAINE, COUROUBLE, DUFOUR, TAHON, FRANCO, PIERART, GUYAUX, PIERART, ALGRAIN ET MANARRE, EN PREFERANT LES PLUS PROCHES ;
- 2) DES CHORAU DE BINCHE OU DE LA CATHEDRALE DE TOURNAI
- 3) DES ETUDIANTS PEU AISES DU HAINAUT.
- 3) DES JEUNES BELGES EN PREFERANT LES MOINS AISES.

5) CATTIER Paul & PAQUIER-PASTORIS

DEUX BOURSES DE 450 €

POUR LES ETUDES SECONDAIRES DU DEGRE SUPERIEUR ET LES ETUDES SUPERIEURES

EN FAVEUR :

- 1°) DES CHORAU DE L'EGLISE DE SOIGNIES ;
- 2°) DES ETUDIANTS DOMICILIES DANS LE HAINAUT ;
- 3°) DES BELGES.

CE MONTANT EST REDUIT A 200 € POUR LES ETUDES SECONDAIRES DU DEGRE SUPERIEUR.

6) FONDATIONS REUNIES COLLART Benoit, DEBAY Jean Gilles, DELVAL Martin et DUTRIEU Jean-Baptiste.

UNE BOURSE DE 250 €

POUR LES ETUDES SUPERIEURES OU SECONDAIRES CE MONTANT EST REDUIT A 175 € POUR LES ETUDES SECONDAIRES.

EN FAVEUR :

DES PARENTS DU FONDATEUR COLLART, DES PLUS PROCHES PARENTS DU COTE PATERNEL DU FONDATEUR DEBAY ET DES PLUS PROCHES PARENTS DU FONDATEUR DELVAL, DES DESCENDANTS DES NEVEUX ET NIECES DU FONDATEUR DUTRIEU.

**7) CUVELIER-SOUDOYEZ
(Ernest, Anna, Louise)**

UNE BOURSE DE 400 €

POUR LES ETUDES D'INSTITUTEUR(TRICE) PRIMAIRE OU MATERNEL(LE), DE REGENT(E), D'INFIRMIER(E) OU D' ASSISTANT(E) SOCIAL(E)

EN FAVEUR:

- 1) DES DESCENDANTS DES GRANDS-PARENTS PATERNELS DE LA FONDATRICE, Victor-Emmanuel CUVELIER ET Henriette HUWAERT OU DES DESCENDANTS DE SES GRANDS-PARENTS MATERNELS, Jean-Baptiste SOUDOYEZ ET Lydie DUQUESNE EN PREFERANT LE PLUS PROCHE PARENT DES CUVELIER.
- 2) DES NATIFS DE SOIGNIES.

8) DARRAS François

QUATRE BOURSES DE 250 €

POUR LES ETUDES SECONDAIRES OU PROFESSIONNELLES

EN FAVEUR DES:

- 1) DESCENDANTS DES FAMILLES BOITEAUX, LEGUILLONS, CAPAR ET FRANCVILLE ;
- 2) ETUDIANTS PEU AISES DE LA PAROISSE SAINT PIAT A TOURNAI ;
- 3) ETUDIANTS PEU AISES DE TOURNAI ;
- 4) ETUDIANTS BELGES MAIS POUR UN AN SEULEMENT, SAUF CONTINUATION EVEN-TUELLE.

9) DASSELBORNE Lucien

UN PRIX DE **1.000 €** SERA OCTROYE A UN ARTISTE PLASTICIEN S'EXPRIMANT DE PREFERENCE PAR LA PEINTURE A L'ISSUE D'UN CONCOURS DIT « CONCOURS DASSELBORNE ». PEUVENT CONCOURIR LES ARTISTES NES OU DOMICILIES EN BELGIQUE, AGES DE PREFERENCE AU MAXIMUM DE QUARANTE ANS AU 1er JANVIER 2026 ET N'AYANT PAS BENEFICIE DE LA BOURSE DE LA FONDATION, AU MEME TITRE ARTISTIQUE, DEPUIS AU MOINS SIX ANS. LES ARTISTES DEVRONT PRESENTER DES OEUVRES ET UN DOSSIER AU JURY.

LES OEUVRES DES CANDIDATS RETENUS SERONT PRESENTEES DANS LE CADRE D'UNE EXPOSITION A TOURNAI EN OCTOBRE **2026**.

LE REGLEMENT DU CONCOURS PEUT ETRE OBTENU AUPRES DU SECRETARIAT DE LA COMMISSION.

10) DE BAUFFREMEZ Antoine

UNE BOURSE DE 300 €

POUR LA RHETORIQUE DES HUMANITES, LA PHILOSOPHIE ET LETTRES, LA THEOLOGIE, LES SCIENCES NATURELLES ET LE DROIT.

EN FAVEUR :

- 1) DES PARENTS PAUVRES DU FONDATEUR
- 2) DES NATIFS DE TOURNAI OU DE LILLE.

CE MONTANT EST REDUIT A 175 € POUR LA RHETORIQUE DES HUMANITES.

11) DE BRABANT GILLES

CAT.A. : DEUX BOURSES DE 350 €

POUR LES ETUDES DE DROIT ET DE THEOLOGIE.

EN FAVEUR:

- 1°) DES PARENTS DU FONDATEUR ;
- 2°) DES JEUNES GENS DU HAINAUT ;
- 3°) DES BELGES.

CAT.C : UNE BOURSE DE 275 €

POUR LES ETUDES SECONDAIRES A PARTIR DE LA 4ème)

EN FAVEUR :

DES PARENTS DU FONDATEUR.

12) DECOSTRE-BAUWERAERTS

UNE BOURSE DE 500 €

POUR LES ETUDES D'INGENIEUR CIVIL OU LES AUTRES ETUDES UNIVERSITAIRES,

EN FAVEUR :

DES ORPHELINS DE LA VILLE D'ATH.

13) de CROY Gérard et Lamberte

UNE BOURSE DE 100 €

POUR TOUTES LES ETUDES (SAUF LES ETUDES PRIMAIRES)

EN FAVEUR :

- 1°) DES ETUDIANTS PEU AISES DE LA VILLE ET DE LA TERRE DU ROEULX (HOUDENG, MAURAGE ET ST VAAST) ;
- 2°) DES ETUDIANTS DU HAINAUT.

14) DE FROIDMONT Eustache ET Libert

CAT.A. : UNE BOURSE DE 175 €

POUR LES ETUDES SECONDAIRES, PROFESSIONNELLES, TECHNIQUES ET ARTISTIQUES

CAT.B. : DEUX BOURSES DE 500 €

POUR LES ETUDES SUPERIEURES.

EN FAVEUR :

DES DESCENDANTS DES FRERES ET SOEUR DES FONDATEURS.

15) DE HAUPORT Robert**CAT.A. : DEUX BOURSES DE 300 €**

POUR LES ETUDES DE DROIT, DE THEOLOGIE, DE MEDECINE ET DE PHILOSOPHIE

EN FAVEUR:

- 1) DES PARENTS AGNATS DU FONDATEUR
- 2) DES JEUNES BELGES PEU AISES, ISSUS DE MARIAGE LEGITIME.

CAT. B. : UNE BOURSE DE 300 €

POUR LES MEMES ETUDES QUE CI-DESSUS

EN FAVEUR :

- 1) D'UN ANCIEN ENFANT DE CHOEUR DE L'EGLISE SAINT JULIEN A ATH ;
- 2) D'UN JEUNE BELGE PEU AISE, ISSU D'UN MARIAGE LEGITIME.

16) DERASSE Gaspard**CAT.A. : UNE BOURSE DE 150 €**

POUR LES DEUX DERNIERES ANNEES DU SECONDAIRE AINSI QUE POUR LES ETUDES PROFESSIONNELLES

CAT.B. : UNE BOURSE DE 325 €

POUR LES ETUDES DE PHILOSOPHIE, DE DROIT OU DE THEOLOGIE

EN FAVEUR :

- 1°) DES PLUS PROCHES PARENTS DU FONDATEUR ;
- 2°) DES ETUDIANTS DE TOURNAI ET DE TEMPLEUVE.

17) DESCAULT Paul**UNE BOURSE DE 500 €**

POUR LA THEOLOGIE, LE DROIT, LA MEDECINE ET LA PHILOSOPHIE

EN FAVEUR :

DES DESCENDANTS DES SOEURS DU FONDATEUR Marie-Jeanne DESCAULT, EPOUSE DE Nicolas DEPOTTE ET Marie-Catherine DESCAULT, EPOUSE DE Michel DESCAMPS, EN PREFERANT LES PLUS

PROCHES, LES PLUS PAUVRES ET LES PLUS CAPABLES.

18) DE SEJOURNET Madeleine**UNE BOURSE DE 300 €**

POUR LES ETUDES UNIVERSITAIRES OU SUPERIEURES NON UNIVERSITAIRES COMPRENANT AU MOINS QUATRE ANS D'ETUDES ;

EN FAVEUR :

DES ETUDIANTS NATIFS DU HAINAUT.

19) DESPARS Jacques**CAT.B. : UNE BOURSE DE 500€**

POUR LE DROIT ;

CAT.C. : UNE BOURSE DE 500€

POUR LES SCIENCES NATURELLES PREPARATOIRES A LA MEDECINE ET LA MEDECINE ;

CAT.E. : TROIS BOURSES DE 250€

POUR LES ETUDES D'HUMANITES

EN FAVEUR :

DES NATIFS DE TOURNAI ET A LEUR DEFAUT DES NATIFS DU TOURNAISIS.

20) DEWEZ Gabriel**TROIS BOURSES DE 325 €**

POUR LES ETUDES SECONDAIRES, SUPERIEURES, PROFESSIONNELLES OU ARTISTIQUES

EN FAVEUR :

DES ETUDIANTS PEU AISES :

- 1) PARENTS DU FONDATEUR
- 2) DE POTTES ;
- 3) DES BELGES MAIS DANS CE CAS POUR UN AN SEULEMENT SAUF CONTINUATION EVENTUELLE.

CE MONTANT EST REDUIT A 200 € POUR LES ETUDES SECONDAIRES.

21) DUBOIS Nicolas**CAT. A : UNE BOURSE DE 500 €**

POUR LA THEOLOGIE

EN FAVEUR :

- 1) DES PARENTS DU FONDATEUR ET DE SA FEMME, Marie-Pulv rine LEMAIRE ;
- 2) DES ETUDIANTS DE CHAPELLE-A-WATTINES ET D'ISIERES .
- 3) DES BELGES.

CAT.C. : UNE BOURSE DE 500 €

POUR LA PHILOSOPHIE ET LA THEOLOGIE

CAT.D. : DEUX BOURSES DE 175 €

POUR LES ETUDES SECONDAIRES

EN FAVEUR :

- 1) DES PARENTS DU FONDATEUR ET DE SA FEMME, Marie-Pulv rine LEMAIRE ;
- 2) DES ETUDIANTS DE CHAPELLE-A-WATTINES ET D'ISIERES.

22) DUCHAMBGE Nicolas**3 me CAT. : TROIS BOURSES DE 250 €**

POUR LES ETUDES SECONDAIRES, LA PHILOSOPHIE, LES SCIENCES, LA THEOLOGIE, LE DROIT CANON, LE DROIT CIVIL, LA MEDECINE ET SUBSIDIAIREMENT, LES ETUDES PROFESSIONNELLES

EN FAVEUR:

- 1) DES PARENTS DU FONDATEUR;
- 2) DES NATIFS DE TOURNAI ;
- 3) DES JEUNES BELGES.

4 me CAT. : UNE BOURSE DE 500 €

POUR LES ETUDES DE PHILOSOPHIE, THEOLOGIE, DROIT CIVIL, DROIT CANON ET MEDECINE

EN FAVEUR :

1. DES PARENTS DU FONDATEUR NES A TOURNAI ;
2. DES NATIFS DE TOURNAI ;
3. DES JEUNES BELGES.

23) DUCHAMBGE Pierre**UNE BOURSE DE 175 €**

POUR LES ETUDES PROFESSIONNELLES,
NORMALES ET SECONDAIRES

EN FAVEUR :

DES JEUNES GENS NATIFS DE TOURNAI OU Y
HABITANT DEPUIS L'ENFANCE EN DONNANT LA
PREFERENCE :

- 1) AUX PARENTS DU FONDATEUR ;
- 2) AUX ANCIENS ENFANTS DE CHOEUR DE L'EGLISE
NOTRE-DAME A TOURNAI ;
- 3) AUX ETUDIANTS PEU AISES.

24) FONDACTIONS REUNIES GREGOIRE

Jean-François, LAURENT André,
LEMERCHIER Guillaume, LETTIN Made-
leine, PIERART Jean, VINDEVOGEL-
DEGHILAGE

UNE BOURSE DE 225 €

POUR LES ETUDES DE DROIT, PHARMACIE,
MEDECINE, PHILOSOPHIE, THEOLOGIE OU
SECONDAIRES

EN FAVEUR :

- 1) DES PLUS PROCHES PARENTS DES
FONDATEURS GREGOIRE, LAURENT, PIERART,
VINDEVOGHEL-DEGHILAGE ET DES PARENTS
PEU AISES DE LA FONDATRICE LETTIN ;
- 2) DES ETUDIANTS D'HOUDENG-GOEGNIES, DU
ROEULX, DE HAVRE, D'ATH, DE FLORENNE,
THOREMBAIX-LES-BEGUINES, DES CHORAU
DE L'EGLISE SAINT-PIERRE A LOUVAIN.
- 3) DES ETUDIANTS PEU AISES DES PROVINCES
DU BRABANT ET DU HAINAUT.

**CE MONTANT EST REDUIT A 175€ POUR LES ETUDES
SECONDAIRES.**

25) FONDACTIONS REUNIES
HUART-HUWART**UNE BOURSE DE 140 €**

POUR LES ETUDES SECONDAIRES

EN FAVEUR :

- 1) DES PLUS PROCHES DESCENDANTS D'Anne
et Françoise, FILLES DE Pierre-François ET DE
Marie HUART ET DES DESCENDANTS DE
Françoise ET DE Catherine BRASSEUR ;
- 2) DES DESCENDANTS DE CHARLES HUWART,
PERE DU FONDATEUR ET DE SES
PREMIERE ET SECONDE EPOUSES, Christine
DUBOIS ET Marie-Anne MERCIER ;
- 3) DES AUTRES PLUS PROCHES PARENTS DU
FONDATEUR JEAN HUART ET DES
HERITIERS DE Philippe FLASSCHOEN,
ONCLE DE JEAN-BAPTISTE HUWART..
- 4) DES JEUNES GENS HABITANT LES ANCIENS
VILLAGES DE RENLIES, SINT-PIETERS-
KAPPELLE OU VERGNIES.
- 5) DES JEUNES BELGES MAIS POUR UN AN
SEULEMENT SAUF CONTINUATION
EVENTUELLE.

26) HUBERT Augustin**QUATRE BOURSES DE 300 €**

POUR LES ETUDES SUPERIEURES TECHNIQUES OU
PROFESSIONNELLES

EN FAVEUR :

DES JEUNES GENS DE TOURNAI AGES DE DOUZE
ANS AU MOINS.
A MERITE EGAL SERONT PREFERES LES PARENTS
DU FONDATEUR QUI HABITENT TOURNAI ET Y
RESIDANT DEPUIS TROIS ANS AU MOINS.

**CE MONTANT EST REDUIT A 175€ POUR LES ETUDES
SECONDAIRES.**

27) HUBERT Henriette**DEUX BOURSES DE 350 €**

POUR LES ETUDES SOCIALES UNIVERSITAIRES OU
SUPERIEURES NON UNIVERSITAIRES

EN FAVEUR :

- 1°) DES ETUDIANTS MERITANTS HABITANT
L'ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI ;
- 2°) DES ETUDIANTS PEU AISES DOMICILIES EN
REGION WALLONNE.

28) KOTS-DERASSE**CAT. A. : UNE BOURSE DE 750 €**

POUR LES ETUDES UNIVERSITAIRES ET
SUPERIEURES SUCCEDANT A L'ENSEI-
GNEMENT SECONDAIRE

CAT. B. : UNE BOURSE DE 250 €

POUR LES ETUDES SECONDAIRES

EN FAVEUR :

- 1) DES ORPHELINS DOMICILIES A TOURNAI
- 2) DES ORPHELINS DOMICILIES EN HAINAUT;
- 3) DES ETUDIANTS DU HAINAUT EN PREFERANT
LES PLUS DEMUNIS.

29) LAURENT Jacques**1^{ère} CAT. : UNE BOURSE DE 175 €**

POUR LES ETUDES SECONDAIRES

EN FAVEUR :

- 1) DES ENFANTS DE CHOEUR DE LA CATHEDRALE
DE TOURNAI ;
- 2) DES JEUNES BELGES MAIS POUR UN AN
SEULEMENT, SAUF CONTINUATION EVEN-
TUELLE.

30) LEFEBVRE MAURICE (PROFESSEUR)**UN PRIX DE 500 EUROS**

SERA ATTRIBUE A UN ETUDIANT QUI TERMINE LE DEUXIEME MASTER EN ECONOMIE ET GESTION DE LA FACULTE WAROCQUE A L'UNIVERSITE DE MONS QUI A DE TRES BONS RESULTATS DANS LES DEUX LANGUES ETRANGERES ETUDIEES ET QUI A AU MINIMUM UNE DISTINCTION POUR L'ENSEMBLE DES COURS.

31) LOSSEAU Léon**TROIS BOURSES DE 1.100 €**

POUR LES ETUDES LAIQUES UNIVERSITAIRES CONDUISANT AU GRADE DE DOCTEUR OU A UN GRADE UNIVERSITAIRE EQUIVALENT TEL QU'INGENIEUR CIVIL, INGENIEUR AGRONOME, OFFICIER D'ARTILLERIE OU DE GENIE AINSI QUE LES ETUDES DE SECRETARIAT RECONNUES PAR LE GOUVERNEMENT

EN FAVEUR :

DES DESCENDANTS DE François LOSSEAU ET DE Marie-Barbe POUILLON, A L'EXCLUSION FORMELLE ET EXPRESSE DES DESCENDANTS DE LEUR FILS, Vital LOSSEAU-STAUMONT ET DES DESCENDANTS DE Maria LOSSEAU ET DE Nestor EVRARD
CES BOURSES SONT OCTROYEES POUR LA DUREE DES ETUDES AVEC PROLONGATION POSSIBLE DE DEUX ANS SI LES BOURSIERS COMPLETENT LEURS ETUDES A L'ETRANGER.

ELLES SONT REDUCTIBLES A 500 € POUR LES ETUDES SECONDAIRES.

32) NAVEUS Michel**UNE BOURSE DE 125 €**

POUR LA PHILOSOPHIE ET LA THEOLOGIE AINSI QUE POUR LES ETUDES SECONDAIRES ET LES ETUDES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES

EN FAVEUR :

1) DES DESCENDANTS DES SOEURS DU FONDATEUR, Anne ET Gertrude NAVEUS ;

- 2) DES AUTRES PARENTS DU FONDATEUR;
- 3) DES JEUNES DE L'ANCIENNE JURIDICTION DU CHAPITRE DE TOURNAI OU DES LIEUX LES PLUS VOISINS.

33) NORD SUD COOPERATION**UNE BOURSE DE 200 €**

POUR LES ETUDES SUPERIEURES EN BELGIQUE

EN FAVEUR:

DES ETUDIANTS DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET D'AMERIQUE LATINE

34) PASTUR Paul**CAT. A. : TROIS BOURSES DE 300 €**

POUR LES ETUDES TECHNIQUES DU DEGRE SUPERIEUR, REDUCTIBLES A 125 € POUR LES ETUDES SECONDAIRES TECHNIQUES

EN FAVEUR :

1. DES PARENTS DU FONDATEUR ;
2. DES JEUNES GENS DE MARCINELLE.

CAT. B. : TROIS BOURSES DE 300 €

POUR LES ETUDES TECHNIQUES DU DEGRE SUPERIEUR, REDUCTIBLES A 125 € POUR LES ETUDES SECONDAIRES TECHNIQUES

EN FAVEUR :

DES JEUNES GENS DU HAINAUT.

CAT.C. : UNE BOURSE DE 300 €

POUR LES ETUDES D'INFIRMIER(E)S

EN FAVEUR :

DES ETUDIANTS DE MARCINELLE.

CAT.D. : UNE BOURSE DE 300 €

POUR LES ETUDES D'INFIRMIER(E)S

EN FAVEUR :

DES ETUDIANTS DU HAINAUT.

A DEFAUT DE POSTULANTS DE MARCINELLE, LES BOURSES SERONT ATTRIBUEES AUX JEUNES GENS DU HAINAUT ET INVERSEMENT, A DEFAUT DE POSTULANTS DU HAINAUT, LES BOURSES IRONT

AUX JEUNES GENS DE MARCINELLE MAIS POUR UN AN SEULEMENT.

35) PICQUERY Jean, SERGEANT Archange**UNE BOURSE DE 200 €**

POUR LES ETUDES UNIVERSITAIRES, A DEFAUT LES ETUDES SUPERIEURES OU SECONDAIRES

EN FAVEUR :

- 1) DES PARENTS DES FONDATEURS PICQUERY Jean, SERGEANT Archange
- 2) DES CHORAU DES EGLISES SAINT PIERRE A LEUZE , NOTRE DAME D'ANTOING AINSI QUE DES ETUDIANTS D'ANTOING ET DES NATIFS D'ATH.
- 3) DES ETUDIANTS DE MONS ET DES LIEUX OU LES MEMBRES DU CHAPITRE DE L'EGLISE NOTRE-DAME D'ANTOING PRELEVAIENT LA DIME EN 1653.

CE MONTANT EST REDUIT A 150€ POUR LES ETUDES SECONDAIRES.

36) PINTAFLOUR PIERRE**2ème CAT. :UNE BOURSE DE 150 €**

POUR LES ETUDES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES

EN FAVEUR :

DES PARENTS DU FONDATEUR ET A LEUR DEFAUT DE TOUS LES JEUNES BELGES.

37) RECQ Pierre**UNE BOURSE DE 125 €**

POUR TOUTES LES ETUDES SECONDAIRES ET SUPERIEURES

EN FAVEUR :

DES DESCENDANTS DE Louis RECQ, PERE DU FONDATEUR.

38) RENSON Gérard**UNE BOURSE DE 350 €**

POUR TOUTES LES ETUDES SUPERIEURES MAIS EN PREFERANT LA PHILOSOPHIE ET LA THEOLOGIE OU SECONDAIRES

EN FAVEUR :

- 1) DES DESCENDANTS LES PLUS PROCHES ET LES MOINS AISES DE Gilles PITTEURS ET Catherine RENSON.
- 2) DES CHORAUX DE L'EGLISE D'ENGHIEN ET ENSUITE DES ETUDIANTS PEU AISES DE LA VILLE D'ENGHIEN MAIS UNIQUEMENT POUR LA THEOLOGIE ET LA PHILOSOPHIE.

CE MONTANT EST REDUIT A 175 € POUR LES ETUDES SECONDAIRES.

39) SPRUYT Yvonne**UNE BOURSE DE 250 €**

POUR LA MEDECINE, LES SCIENCES EXACTES, LE NOTARIAT, LE REGENDAT ET LES ETUDES UNIVERSITAIRES CONDUISANT A UNE CARRIERE D'ENSEIGNANT

EN FAVEUR :

DES JEUNES FILLES SPECIALEMENT MERITANTES AYANT FAIT LEURS ETUDES PRIMAIRES A L'ECOLE COMMUNALE DE BRAINE-LE-COMTE.

40) TELLIER Lucienne**UNE BOURSE DE 200 €**

POUR LES ETUDES SUPERIEURES

EN FAVEUR:

- 1) DES ELEVES DE L'ATHENEE ROYAL D'ANVAING;
- 2) DES JEUNES DE LA REGION D'ANVAING

41) THOMASSEN Jean-François**UNE BOURSE DE 400 €**

POUR LE DROIT, LA THEOLOGIE, LA MEDECINE ET LA PHILOSOPHIE

EN FAVEUR :

- 1) DES DESCENDANTS DES NEVEUX ET NIECES DU FONDATEUR ;
- 2) DES DESCENDANTS DES ONCLES DU FONDATEUR Pierre ET François THOMASSEN OU DE SON COUSIN Félix DUCORON.

42) FONDATEURS REUNIES VILLAIN Maxilien ET O'HEDERMAN Denis Donat**UNE BOURSE DE 350 €**

POUR LES ETUDES SECONDAIRES DONNANT ACCES AUX ETUDES UNIVERSITAIRES ET POUR LA PHILOSOPHIE ET LA THEOLOGIE

EN FAVEUR :

DES ETUDIANTS IRLANDAIS PEU AISES.

POUR LES MEMES ETUDES AINSI QUE POUR LE DROIT CIVIL, LE DROIT CANON, LA MEDECINE ET LES SCIENCES NATURELLES

EN FAVEUR :

- 1) DES PLUS PROCHES PARENTS DU FONDATEUR O'HEDERMAN ;
- 2) DES JEUNES GENS PORTANT LE NOM O'HEDERMAN;
- 3) DES JEUNES GENS DES COMTES DE LYMERICK ET CORK EN IRLANDE MAIS POUR CEUX-CI LA BOURSE NE SERA PAS ATTRIBUEE POUR LE DROIT CIVIL ET LA MEDECINE.

CE MONTANT EST REDUIT A 175 € POUR LES ETUDES SECONDAIRES.

43) WAROCQUE Raoul**DEUX PRIX D'UNE VALEUR DE 750 €****EN FAVEUR :**

DE DEUX ETUDIANTS QUI TERMINENT LA DERNIERE ANNEE D'INGENIEUR DE GESTION.

1er PRIX : MAX DRECHSEL

EN FAVEUR DE L'ETUDIANT QUI A OBTENU LES MEILLEURS RESULTATS DE LA PROMOTION ;

2ème PRIX GEORGES DELTENRE

EN FAVEUR D'UN ETUDIANT PARTICULIEREMENT MERITANT.

CE PRIX EST RESERVE A UN ETUDIANT DE LA FACULTE WAROCQUE DE L'UNIVERSITE DE MONS.

COLLATEURS PARENTS

LA COMMISSION INFORME LES INTERESSES DE LA VACANCE D'UNE PLACE DE COLLATEUR DES BOURSES DES FONDATIONS SUIVANTES :

1. DE CROY GERARD & LAMBERTE**2. DESCAULT PAUL****3. DEWALLE GILLES****4. DUBOIS NICOLAS****5. TONNELIER ADOLPHE**

LES REQUETES ACCOMPAGNEES D'UN EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, D'UN EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE ET D'UN CRAYON GENEALOGIQUE DOIVENT PARVENIR AU SECRETARIAT DE LA COMMISSION AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2026.

AVIS

- I. Les demandes de bourses dûment affranchies, doivent être adressées au siège de la Commission des Fondations de Bourses d'Etudes du Hainaut, Vieux Chemin de Binche, 489A, 7000 MONS, avant le 31 juillet 2026. Il en sera accusé réception (joindre un timbre pour l'envoi de cet accusé de réception).
- II. CES DEMANDES DOIVENT CONTENIR LES INDICATIONS SUIVANTES :
 - 1) la désignation de la fondation dont une bourse est demandée;

- 2) les nom, prénoms et domicile exacts du postulant ainsi que ses lieu et date de naissance;
- 3) la profession de ses père et mère ou tuteur ainsi que le numéro de leur compte bancaire;
- 4) la qualité en laquelle il sollicite (voir les différents avis de vacance ci-dessus);
- 5) le genre d'études qu'il compte faire, le nombre d'années d'études encore à faire et le nom de l'établissement qu'il fréquentera;
- 6) la composition de la famille;
- 7) le montant des bourses de fondations et d'allocations d'études publiques dont il jouit déjà. S'il ne lui en a pas été attribué, il en fera la mention expresse;
- 8) Il devra introduire une demande distincte complète pour chaque fondation dont une bourse est sollicitée.

III. LES REQUETES DOIVENT ETRE ACCOMPAGNEES

- 1) d'un extrait d'acte de naissance du demandeur, sur papier libre (code du timbre, art.59.47°) ou d'un autre document officiel mentionnant les lieu et date de naissance du demandeur;
- 2) d'un certificat de composition de ménage délivré par l'administration communale ;
- 3) d'un extrait de casier judiciaire du demandeur, sur papier libre également;
- 4) d'un certificat d'études délivré par le chef d'établissement fréquenté, mentionnant le genre d'études, la classe et les derniers résultats obtenus (pourcentage global);

- 5) d'une photocopie du dernier avertissement-extrait de rôle adressé aux parents du demandeur par l'administration des contributions directes;
- 6) des pièces qui justifient le titre allégué donnant droit à la bourse sollicitée. En particulier, lorsque la demande est faite à titre de parent du fondateur, elle doit être accompagnée d'un crayon généalogique ainsi que des pièces probantes (extraits des actes de l'état civil ou des anciens registres paroissiaux) établissant complètement la parenté du demandeur avec le fondateur de la bourse sollicitée. Ces pièces doivent être lisibles et certifiées conformes. Elles peuvent être établies sur papier libre. Chaque demandeur doit produire lui-même les pièces probantes sans se référer aux décisions prises antérieurement par la Commission ou à des documents fournis par d'autres candidats;
- 7) en cas d'études en pays étranger, joindre une demande adressée au Gouverneur du Hainaut, sollicitant l'autorisation ad hoc.

IL NE POURRA ETRE DONNE SUITE AUX DEMANDES QUI NE SERAIENT PAS ACCOMPAGNEES DES PIECES NECESAIRES.

- IV. Les termes jeunes gens ou étudiants utilisés dans les avis de vacance de cette liste désignent les jeunes des deux sexes.
- V. Toute demande de bourse est strictement personnelle; dans une même requête ne peuvent figurer deux ou plusieurs candidats même s'ils sont parents.
- VI. Les différentes catégories d'appelés sont instituées successivement et non simultanément, les premiers ayant la préférence sur ceux qui suivent.

VII. La commission recommande aux intéressés de consulter attentivement la présente liste et de ne solliciter que les bourses pour lesquelles ils présentent les titres exigés.

VIII. Le montant des bourses mentionné dans cette liste est payable annuellement après le 15 janvier prochain, sur production d'un certificat d'études daté du 15 janvier au plus tôt.

N.B.: Toute requête parvenue en nos bureaux après le 31 juillet 2026 sera considérée comme non avenue.

La Commission prévient spécialement les intéressés contre les demandes arbitraires de bourses pour lesquelles ils ne possèdent aucun des titres exigés.

LES INTERESSES PEUVENT OBTENIR UN EXEM-PLAIRE DE LA PRESENTE LISTE GRATUITEMENT PAR COURRIEL infohainaut@fondationsboursesetudes.be, PAR TELECHARGEMENT SUR LE SITE WEB www.fondationsboursesetudes.be OU PAR COURRIER CONTRE PAIEMENT DE 3 € EN TIMBRE-POSTE OU VERSEMENT DE 3 € AU COMPTE N° IBAN : BE17-7320-4198-8321, BIC : CREGBEBB, DES FONDATIONS DE BOURSES D'ETUDES DU HAINAUT, VIEUX CHEMIN DE BINCHE, 489A - 7000 MONS.

MONS, le 31 mars 2026.

La Commission :

La Secrétaire-Receveur,
Thérèse GRZESKOWIAK

Le Président,
Marcel COLART.